



Conseil de Communauté

Délibération n°1282023

Vendredi 22 septembre 2023 – 18h00

www.paysdelunel.fr

L’an deux mille vingt-trois et le 22 septembre à 18h00, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, salle des Trophées – Arènes San Juan, à Lunel, sous la présidence de monsieur Pierre SOUJOL, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : Mme Karine NADAL, MM. Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Pierre SOUJOL, Mme Paulette GOUGEON, M. Pascal CHABERT, Mme Catherine MOREL-SAVORNIN, MM. Jean-Pierre BERTHET, Michel GALKA, Pascal CHABERT, Mme Sylvie THOMAS, M. Stéphane ALIBERT, Mme Isabelle AUTIER, M. Michel CRECHET, Mme Nouria DERDOUR, MM. Nourredine BENIATTOU, Cyril BARBATO, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Florian TEMPIER, David COULOMB, Francis GARNIER, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, M. Yves QUESADA, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Christophe CALVET, Yves PERSON, Mmes Martine DUBAYLE CALBANO, Isabelle DE MONTGOLFIER, M. Jérôme BOISSON et Mme Cécile VASSE.

Absents Représentés : M. Loïc FATACCIOLI représenté par Karine NADAL, Mme Véronique MICHEL représentée par Jean-Pierre BERTHET, M. Stéphane DALLE représenté par Michel CRECHET, Mme Viviane BONFILS représentée par Pascal CHABERT, Mme Maire PAPAÏX représentée par Paulette GOUGEON, M. Laurent GRASSET représenté par Stéphane ALIBERT, Mme Annabelle DALLE représentée par Catherine MOREL-SAVORNIN, M. Norbert TINEL représenté par Jérôme BOISSON, M. Patrice SPEZIALE représenté par Pierre SOUJOL, Mme Anne-Sophie DIAZ représentée par David COULOMB et Mme Julie CROIN représentée par Florian TEMPIER.

Secrétaire de séance : Mme Paulette GOUGEON.

Objet : Budget Principal – Décision Modificative n°2 pour l’année 2023

Monsieur Denis Devriendt, Vice-président délégué aux finances, expose les ajustements de crédits nécessaires à l’exécution du budget 2023 du budget principal de la Communauté de Communes du Pays de Lunel :

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
		c/021/01 Virement du fonctionnement	-150 000,00
		c/281838/01 Amortissements	150 000,00
TOTAL	0,00	TOTAL	0,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/65888/020 Charges diverses	20 000,00	c/75888/020 Produits divers	10 000,00
c/657362/420 Subvention CIAS	37 000,00	c/70878/420 Remboursement charges CIAS	37 000,00
c/6161/020 Assurances	6 000,00	c/7088/7213 Produit reprises matières	30 000,00
c/61101/7212 Collecte ordures ménagères résiduelles	130 000,00	c/747888/7213 Participation partenaires	110 000,00
c/615221/01 Entretien des bâtiments	4 500,00	c/75888/554 Indemnité occupation illicite gens du voyage	38 000,00
c/61358/01 Location de matériels	2 500,00	c/70848/65 Remboursement de charges MLJ	16 000,00
c/6156/01 Maintenance	3 000,00	c/70632/331 Accueils de loisirs	42 000,00
c/61551/020 Entretien des véhicules	15 000,00	c/7478883/331 Prestations Convention Territoriale Globale	113 000,00
c/61114/7213 Traitement bois	60 000,00	c/75888/68 Produit régularisé	13 000,00

c/64111/020 Rémunération principale	45 000,00	c/6419/020 Remboursements sur rémunérations	28 000,00
c/6217/331 Mutualisation ascendante	7 000,00	c/73118/01 Rôles supplémentaires	15 000,00
c/64131/020 Rémunération non titulaires	40 000,00		
c/6453/020 Cotisations caisses de retraite	25 000,00		
c/6451/020 Cotisations Urssaf	22 000,00		
c/65888/020 Indemnités diverses	35 000,00		
c/617/68 Prestations d'études	-10 000,00		
c/657358/821 Participation Hérault Transport	10 000,00		
c/023/01 Virement à l'investissement	-150 000,00		
c/6811/01 Dotations aux amortissements	150 000,00		
TOTAL	452 000,00	TOTAL	452 000,00

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

Oui l'exposé de **Monsieur le Vice-Président** et après en avoir délibéré, le conseil à la majorité des voix, 1 contre (M. Claude Chabert), 2 abstentions (Mme Danielle Razigade et M. Cyril Barbato), Mme Julia Plane ne prenant part ni au débat ni au vote :

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget principal présentée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 03/10/23
Publication du

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME



Pierre SOUJOL
Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté de Communes du Pays de Lunel
152, chemin des merles - CS 90229 - 34 403 LUNEL Cedex